



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Déclaration sur dossier CST du 17 Juin 2026

Dossier 4 - MODALITÉS DE GESTION DES AGENTS CONTRACTUELS ENGAGÉS AU SEIN DE LA VILLE DE MARSEILLE

L'UNSA approuve la volonté de la collectivité de clarifier et d'harmoniser les modalités de gestion des agents contractuels.

Nous partageons l'objectif consistant à garantir une égalité de traitement entre les agents publics tout en réaffirmant la place du statut de la fonction publique territoriale et la priorité donnée au recrutement de fonctionnaires lorsque cela est possible.

Nous relevons également positivement les orientations visant à encadrer les conditions de recrutement, de rémunération et d'évolution des agents contractuels afin de garantir davantage de lisibilité et d'équité.

Toutefois, à la lecture du rapport, nous souhaiterions disposer d'éléments complémentaires permettant de mesurer concrètement les enjeux concernés :

- 1) l'évolution du nombre d'agents contractuels au sein de la collectivité,
- 2) la part qu'ils représentent dans les recrutements réalisés
- 3) le nombre d'agents ayant pu bénéficier d'une stagiairisation ou d'une titularisation ces dernières années.

Par ailleurs, le rapport indique qu'une priorisation des stagiairisations peut être réalisée au regard de la manière de servir des agents. Nous souhaiterions connaître selon quels critères cette appréciation est réalisée et comment l'égalité de traitement entre les agents est garantie dans ce cadre.

Enfin, l'UNSA reste attentive à ce que le recours aux agents contractuels demeure conforme à son caractère dérogatoire et ne conduise pas à fragiliser durablement l'emploi statutaire au sein de notre collectivité.

Merci de vos réponses.